

Nous déclarons par la présente avoir envoyé, en l'espèce, « la lettre de la CGT » avec notre boîte mail professionnelle à des élus de notre syndicat et/ou avoir communiqué les chiffres de l'intéressement et participation pour consultation des élus et des syndiqués CGT comme nous le permet l'accord...

Nous demandons à avoir la même sanction que notre camarade Sandrine Boyer.

Les Délégués Syndicaux CGT Pierre Fabre

Licenciement d'une salariée et tentative d'intimidation contre des militants syndicaux à Péraudel

Une salariée, Nathalie Delmas, est licenciée pour avoir transmis à une élue de son site 4 mails dont elle était destinataire, alors qu'il n'y avait **ni signe distinctif de confidentialité, ni contenu confidentiel !**
La véritable raison de cette manœuvre inacceptable : éliminer une syndiquée CGT potentiellement éligible aux prochaines élections professionnelles !

Notre déléguée syndicale, Sandrine Boyer, sur Péraudel, est sanctionnée par une procédure disciplinaire (lettre AR du 06 mai 2009) : 3 jours de mise à pied sans solde, menace de licenciement en cas de récidive.

Il est reproché à notre déléguée, suite à un audit de sa messagerie effectué par la DRH sur des présomptions :

1. Transmission d'informations confidentielles au moyen de sa messagerie : en tant que secrétaire du syndicat CGT Pierre Fabre, suite à la réunion d'information sur la participation et intéressement, elle a transmis à des élus et syndiqués CGT les sommes pour connaître leur avis.
2. Transmission d'un tract au moyen de la messagerie : en tant que secrétaire du syndicat CGT Pierre Fabre, elle envoie « la lettre de la CGT » aux délégués CGT des autres sites pour affichage et distribution, sachant qu'un accord oral et moral, entre notre Syndicat et la DRH groupe, fait que nous la lui envoyons en avant-première par mail. En aucun cas, les tracts sont distribués aux salariés via la messagerie.
3. Utilisation non conforme et abusive des TICS : en tant que secrétaire du syndicat CGT Pierre Fabre, elle coordonne les échanges d'informations entre les élus CGT.

Les 2 lettres sont disponibles auprès de vos délégués syndicaux.

***Pour ces 2 salariées, les qualités purement professionnelles
ne sont en aucun cas remises en question !***

Nous estimons, nous, Syndicat CGT Pierre Fabre, ces sanctions totalement abusives. C'est, avant tout, le désir peu glorieux d'une politique RH de marginaliser un syndicat actif dont le seul but est de défendre les intérêts des salariés.

A travers nous, c'est vous que l'on veut toucher !

***En imposant son autoritarisme pour tenter de museler les mobilisations et la syndicalisation des salariés, cette politique ne vise qu'à éradiquer le combat syndical.
Ces multiples intimidations n'entament en rien notre détermination pour défendre vos revendications !***

On touche à un camarade CGT, on touche à toute la CGT !

***Il est plus que temps que M. Garnier réponde
à nos demandes de rencontre !***

Transparence involontaire sur le site d'AVENE

Courant avril, sur le site d'Avène, les fichiers des promotions individuelles et coefficients de tous les salariés du site étaient en LECTURE LIBRE dans la base informatique de l'entreprise (sans message de confidentialité, ni verrous quelconques...)

Constat :

Le traitement entre les catégories OETAM et CADRE n'est pas du tout le même... (mais ça nous le savions déjà...)

Exemples :

- On peut passer de 6B à 7A sans passer par le C...
A l'heure de la mise en place des parcours professionnels chez les OETAM, cet usage est à retenir.
- Dans la même année, un cadre peut être très largement augmenté (de 8 à 10%)
Cette large augmentation est soit disant justifiée par les bons résultats du service.. Sachant qu'une prime individuelle pour un OETAM est en moyenne de 35€, attribuée tous les 4 à 5 ans, il faudra 35 ans de carrière à cet OETAM pour obtenir l'équivalent... !!

Parcours Professionnel de la Fabrication

Le support « version groupe de relecture » a été présenté.

La Direction veut imposer son calendrier : 3 jours pour consulter les personnes concernées, faire une analyse et faire remonter les remarques des salariés.

Nous voyons dans cette précipitation la volonté de nous empêcher de faire un vrai travail de fond avec les salariés concernés.

Nous prévoyons d'organiser des rencontres hors temps de travail sur les sites concernés, pour imposer notre calendrier, étudier correctement ce parcours professionnel, et prendre en compte les propositions du personnel concerné.

Un 1^{er} Mai 2009 exceptionnel !

La CGT recense près de 1,2 millions de manifestants pour 283 initiatives sur l'ensemble du territoire. C'est 5 fois plus important qu'en 2008, 3 fois plus important qu'en 2003, année du conflit sur les retraites.

Cette 3^e journée de mobilisation interprofessionnelle marque une nouvelle étape et atteste d'une réelle détermination à ce que les revendications soient rapidement entendues.

Ce 1^{er} mai et cet appel unitaire inédit des syndicats ont contribué à élargir l'engagement des salariés dans l'action, ce qui est très encourageant car en aucun cas, cette journée n'était à comparer avec les 2 jours des 29 janvier et 19 mars.

L'exigence de réponses concrètes aux problèmes d'emploi, de chômage, de protection sociale, de pouvoir d'achat, de services publics était au cœur des revendications portées dans les cortèges.

C'est bien en poursuivant sur une démarche de rassemblement et d'élargissement de la participation à la lutte que nous créons les meilleures conditions afin que les revendications soient satisfaites.

Rendez-vous le 13 juin.

Nous vous tiendrons au courant des initiatives